

# Lorsque vous recevez une décision sur votre demande d'asile

Après avoir reçu une décision positive sur votre demande d'asile, nous savons que vous aurez probablement beaucoup de choses à penser. Il peut s'agir de vos projets d'études, de travail ou de voyage pour rendre visite à des personnes qui vous sont chères. **Une fois que vous aurez reçu votre décision, il ne vous restera que peu de temps avant que l'aide à l'asile ne prenne fin, il est donc important de vous concentrer sur ces trois choses en premier lieu.**

## 1. Preuve de statut et d'identification – votre permis de séjour Biométrique (BRP)

- Une fois que vous avez obtenu une décision positive, le ministère de l'intérieur doit vous envoyer, à vous ou à votre avocat, une carte BRP. Cette carte peut vous être envoyée par courrier électronique ou postal. Vous devez la recevoir au moins 7 jours avant de quitter votre logement.
- Le BRP est votre nouvelle pièce d'identité et il est très important. Vous en aurez besoin pour trouver un emploi, pour demander des prestations et pour louer un logement.
- Si vous ne recevez pas de carte BRP et que votre aide prend fin dans 7 jours ou moins, veuillez contacter d'urgence Migrant Help au 0808 8010 503 ou à l'adresse [positivemoveon@migranthelpuk.org](mailto:positivemoveon@migranthelpuk.org).

## 2. Votre Argent

- Une fois que vous avez obtenu une décision positive, vous êtes autorisé à travailler et à gagner de l'argent.
- Si vous ne pouvez pas travailler ou ne pouvez pas trouver un emploi rapidement, vous devez demander des prestations sociales (généralement le crédit universel).

Vous pouvez faire votre demande en ligne ou en personne auprès de votre Job Centre Plus local.

- Faites-le tout de suite, car il peut s'écouler un certain temps avant que vous ne receviez vos paiements.
- Si vous n'avez pas de BRP, vous pouvez utiliser votre lettre d'octroi d'asile et votre carte ARC pour demander des prestations sociales.
- Vous devrez également ouvrir un compte bancaire.

## 3. Votre Logement

- Une fois que vous avez obtenu une décision positive, vous pouvez commencer à chercher et à emménager dans votre propre logement.
- Vous pouvez demander à votre mairie (celle où vous vivez au moment de la décision) de vous aider. Si vous êtes en bonne santé et que vous n'avez pas d'enfants vivant avec vous, vous ne serez pas considéré comme une priorité et il est peu probable que l'on vous propose un logement. Il y a actuellement une grave pénurie de logements sociaux et de logements sociaux pour tout le monde.

### Logement ABC

**A** Premièrement - **Acceptez** que le premier logement que vous trouverez ne sera peut-être que de courte durée. Il peut s'agir d'un petit logement, d'un logement partagé ou d'un logement temporaire qui ne se trouve pas dans le quartier où vous voulez vivre.

**B** Ensuite - une fois que vous aurez des revenus et/ou un emploi, vous pourrez chercher un **meilleur** logement à louer, plus proche de ce que vous voulez, mais encore abordable. Les cours d'anglais et l'aide à l'emploi vous y aideront.

**C** Plus tard - travaillez à l'obtention d'un logement **confortable** dans lequel vous aimeriez vivre à long terme.

